RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01136
Numéro SIREN : 794 254 896
Nom ou dénomination : ABMS Groupe

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2022 sous le numéro de dépôt B2022/010949

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Bilan Actif

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Déprec.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 104	1 104		105
	Fonds commercial (1)	242 240		242 240	223 093
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	41 243	25 717	15 526	7 590
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	360 796		360 796	360 796
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	45 075		45 075	45 075
	TOTAL (II)	**690 458**	**26 821**	**663 637**	**636 659**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens	5 545		5 545	
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	363 600		363 600	274 206
	Autres créances	635 873		635 873	529 453
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	318 459		318 459	292 639
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	17 165		17 165	9 344
	TOTAL (III)	**1 340 643**		**1 340 643**	**1 105 643**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**2 031 101**	**26 821**	**2 004 280**	**1 742 301**
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			20 000	45 075
	(3) dont créances à plus d'un an				

Bilan Passif

		31/12/2021	31/12/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	323 700	323 700
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	336 294	336 294
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	28 800	28 800
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	164 546	164 546
	Report à nouveau	(396 120)	(1 170 628)
	Résultat de l'exercice	**227 678**	**774 508**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**684 898**	**457 220**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	834 467	866 799
	Emprunts et dettes financières divers (3)	41 445	37 445
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 113	13 757
	Dettes fiscales et sociales	203 172	218 988
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	92 185	148 093
	Autres dettes	132 000	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**1 319 382**	**1 285 082**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**2 004 280**	**1 742 301**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	227 678,41	774 507,98
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	655 834	1 285 082
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	420	340
(3)	Dont emprunts participatifs		

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **2 004 280** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :

  - un total produits de **1 490 829** euros
  - un total charges de **1 263 151** euros

  - dégage un résultat de **227 678** euros

L'exercice considéré :
- débute le **01/01/2021**
- finit le **31/12/2021**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SAS ABMS GROUPE** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

ABMS GROUPE
Société par Actions Simplifiée au capital de 323 700 euros
Siège social : ZA les Speyres Est - Rue du Truchet 38450 VIF
794 254 896 RCS GRENOBLE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux
Et le quinze juin
A onze heures

Les associés de la société ABMS GROUPE, Société par Actions Simplifiée au capital de 323 700 euros divisé en 3 237 actions de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège de la société, sur convocation de la Présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

La feuille de présence permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3218 actions sur les 3 237 actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thierry DOMELAND en sa qualité de Président de la Société. Monsieur Bruno SINTES est désigné comme secrétaire.

Le président constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2021,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus aux dirigeants,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce
- Pouvoirs sur l'accomplissement des formalités.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé puis il déclare la discussion ouverte.
Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après présentation par le Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux dirigeants quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée/~~rejetée~~ par 3218 voix pour, 0 voix contre, 0 voix s'étant abstenues.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, constatant que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à 227 678 euros, décide de l'affecter ainsi qu'il suit :

- Au compte « Autres réserves » : ..... 227 678 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée/ ~~rejetée~~ par 3218 voix pour, 0 voix contre, 0 voix s'étant abstenues.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, connaissance prise des conventions visées par l'article L227-10 du Code de commerce s'étant poursuivies et/ou ayant tacitement été reconduites au cours de l'exercice écoulé, approuve les conventions relevant dudit article.

Cette résolution est adoptée/ ~~rejetée~~ par 3218 voix pour, 0 voix contre, 0 voix s'étant abstenues.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

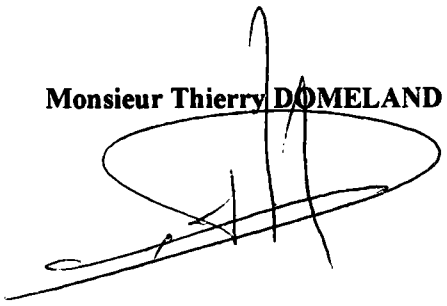
Cette résolution est adoptée/ ~~rejetée~~ par 3218 voix pour, 0 voix contre, 0 voix s'étant abstenues.

***

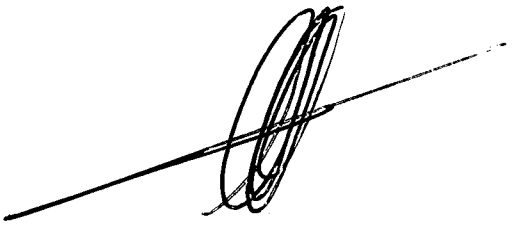
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a, après lecture, été signé par les membres du bureau.

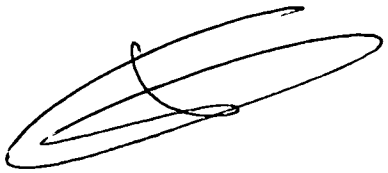
Monsieur Thierry DOMELAND



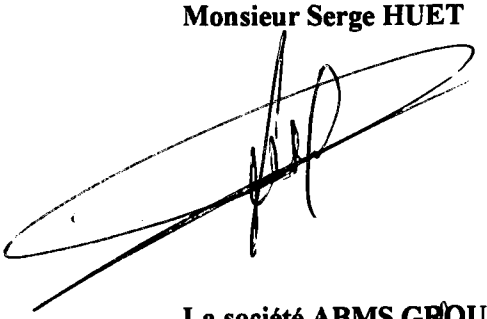
Monsieur Bruno SINTES



La société CASRA CAPITAL



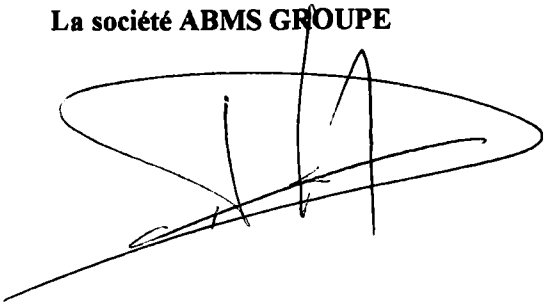
Monsieur Serge HUET



Monsieur Dominique VERIN-DESCAMPS



La société ABMS GROUPE



Monsieur Thierry ASTIER

Absent